

ENERGY REVOLT

Bulletin de souscription

de parts de la société coopérative

ENERGY REVOLT S.C.

La soussignée, _____ ayant son siège social sis à _____, R.C.S. _____,

courriel : _____,

représentée par Monsieur (Madame) _____,

né(e)le _____ à _____,

et demeurant à _____,

agissant ès-qualités de _____, ci-après dénommée la « souscriptrice » ;

après avoir pris connaissance des statuts de la société coopérative « ENERGY REVOLT S.C., R.C.S. Luxembourg B 195.528 et dont le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, déclare vouloir en acquérir la qualité d'associée.

Pour cela la souscriptrice déclare faire un apport par la souscription d'une ou plusieurs parts de ladite société.

I. OBJET SOCIAL

L'objet social de la société coopérative est :

- De mettre en œuvre et développer des projets de production d'énergie renouvelable en favorisant la participation des citoyens. La coopérative aura notamment des activités dans la production, l'achat et la vente d'énergie renouvelable ;
- De promouvoir auprès de ses associés et du grand public une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie ;
- D'appuyer les associés dans leurs choix énergétiques liés à la mise en œuvre des solutions individuelles de production et de consommation durable d'énergie, dans le sens d'une maîtrise de la consommation, de l'allègement de la facture énergétique et l'amélioration de l'empreinte écologique ;
- De favoriser le débat énergétique pour promouvoir une politique énergétique durable qui puisse déboucher sur une vie sociale plus collective.

II. CAPITAL SOCIAL / PARTS SOCIALES / QUALITE D'ASSOCIE

Le capital social de la société coopérative "ENERGY REVOLT S.C." est formé par la somme des parts souscrites par les associés et est illimité. Au jour de la publication des présents statuts, le capital social minimum est fixé à la somme de trente-trois mille cent cinquante euros (33150,-€).

La valeur nominale d'une part est de cent cinquante euros (150,-€).

Les parts sont nominatives. Elles sont incessibles et intransmissibles à des tiers.

Ainsi, le présent acte constate que la souscriptrice a souscrit à ____ part(s) soit une valeur totale de _____ euros (_____,-€).

III. ENGAGEMENTS

Par la présente souscription, la souscriptrice s'oblige à respecter tous droits et obligations qui résultent du présent document, des statuts de la société coopérative, des décisions à venir du Conseil d'Administration, de l'assemblée générale des associés.

À cet égard la souscriptrice déclare avoir eu communication des statuts.

Chaque associé de la société coopérative détient une voix quelque soit son nombre de part.

La souscriptrice accepte d'être convoquée aux assemblées par courrier électronique avec accusé de réception.

IV. REGLEMENT DE LA SOUSCRIPTION / DEPOT SUR UN COMPTE BANCAIRE

La souscriptrice à l'appui de sa souscription, verse en numéraire à titre de libération de l'intégralité de sa souscription de ____ parts, au profit de la société coopérative, la somme de _____ euros (_____ - €).

L'apport est réglé par virement bancaire sur le compte de la société coopérative, ci-après mentionné :
BGL : IBAN LU82 0030 1595 5125 1000 (BGLULL).

V. DONNEES PERSONNELLES

Par la signature du présent bulletin de souscription, la souscriptrice consent à l'utilisation de ses données à caractère personnel, par la société coopérative.

La souscriptrice reconnaît que ses données personnelles peuvent être divulguées à toute personne compétente au cas où une telle divulgation lui est imposée par force de loi ou par une autorité de surveillance. Aucune autre divulgation de données à caractère personnel ne sera effectuée.

La souscriptrice aura accès sur demande à ses données personnelles et pourra demander par écrit la rectification de celles-ci ou s'opposer à leur traitement.

VI. DISPOSITIONS FINALES

Le présent bulletin est à retourner dûment complété, signé et joint d'un relevé d'identité bancaire, des statuts, d'un extrait du Registre de Commerce et des Sociétés et d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant à ENERGY REVOLT S.C., 6 Jos Seylerstrooss, L-8522 Beckerich, par voie postale.

Au plus tard dans les quinze (15) jours de la date de réception du bulletin de souscription, une confirmation de souscription accompagnée d'une copie conforme du présent bulletin de souscription sera remise à la souscriptrice.

La souscriptrice reconnaît avoir lu et compris l'ensemble des stipulations du présent acte et l'avoir personnellement signé.

Si le bulletin de souscription est signé par un mandataire, un original du mandat émis ou toute preuve équivalente doit être joint au bulletin de souscription. Le mandataire est tenu d'envoyer une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le présent bulletin a été rédigé à _____ en date du _____, sur 2 pages, chaque page étant paraphée et signée.

Signature :